**Centre Catholique International de Coopération avec l'UNESCO**
**67 rue de Sèvres – F-75006 Paris – http://www.ccic-unesco.org**
e-mail : infos@ccic-unesco.org ; tél : 33 (0)1.47.05.17.59

SIREN 329 233 480 APE 9499 Z

## 38éme session de la Conférence générale de l'UNESCO

### DECLARATION EN SEANCE PLENIERE LE 7 NOVEMBRE 2015

Mme Christine Roche

**« Dès la petite enfance, la famille construit la personne et forme l'individu au *vivre ensemble* » déclare la Présidente du CCIC, Mme Christine Roche soulignant qu'entre « Familles, *cœurs de nos sociétés* » (déclaration de l'ONU en 1994) et État, garant de la société civile, s'établit un partenariat pour développer, grâce à l'éducation, un humanisme commun responsable.**

L'UNESCO, organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, la culture, la communication et l'information, tient du 3 au 18 novembre la 38éme session de sa Conférence générale.

Chef de file des agences de l'ONU pour l'Éducation, elle vient de voter le « Cadre d'actions Éducation 2030 : vers une éducation inclusive et équitable, de qualité et un apprentissage tout au long de la vie ». Dans ce texte la « famille » n'est à aucun moment considérée comme premier acteur de l'éducation des enfants. Absente aussi dans le rapport 2015 « repenser l'éducation, vers un bien commun mondial ».

C'est pourquoi, dans une déclaration en séance plénière de la Conférence générale, le Centre Catholique International de Coopération avec de l'UNESCO, réseau d'une quarantaine d'ONG d'inspiration chrétienne, a voulu souligner le rôle de la famille dans le processus de l'éducation en ces termes :

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

« L'éducation est un cri d'amour pour l'enfance, pour la jeunesse que nous devons accueillir dans nos sociétés…, dans la famille, dans la communauté de base, dans la nation », tels sont les mots qui introduisent le Rapport Delors, UNESCO 1996 « l'Éducation : un trésor est caché dedans ».

L'éducation est mission de cœur et de raison pour l'UNESCO. Pour preuve l'adoption par acclamation du « cadre d'action éducation 2030 » dont l'UNESCO est **chef de file** et **coordinatrice** de l'agenda.

Le Centre Catholique International de Coopération avec l'UNESCO (CCIC) remercie et soutient les acteurs de cette grande organisation qui s'engagent depuis 70 ans pour que l'éducation soit de fait **un bien commun mondial.**

L'éducation est un **défi quotidien** pour les citoyens, pour les **parents** responsables et exigeants, conscients du devenir de la société.

L'éducation se fait « tout au long de la vie » dès **la petite enfance**. Elle construit la personne et forme l'individu au **vivre ensemble**. Débutant au sein de la **famille**, elle se poursuit avec le concours de **l'école**, de l'environnement social puis professionnel.
La responsabilité de l'éducation des enfants et des adolescents se partage entre États et organisations de la société civile ( Chap 3 modalités de mise en œuvre)
**« Familles, cœur de nos sociétés » (**déclaration de l'ONU 1994), et État, organisateur et garant de la société civile, sont des partenaires complémentaires pour développer un **humanisme commun responsable. La famille où le *prendre soin de l'autre* est fondamental pour la vie.**

S'appuyant sur **le Cadre d'action ÉDUCATION 2030**, le Centre Catholique International de Coopération avec l'UNESCO :

- **rappelle** que l'État est le garant du **droit à l'éducation**, il n'a pas vocation à être le responsable **exclusif** de l'éducation,
- **affirme** son attachement à la ***culture familiale*,** creuset de respect et d'amour de l'autre, au moment où les jeunes générations doivent relever **des défis sans précèdent** avec ceux qu'ont connus leurs aînés (Propos du Président du Conseil Exécutif le 3 novembre à la séance d'ouverture de la 38ème Conférence générale),
- **demande** que les familles soient **intégrées** dans les **Organisations de la société civile déjà existantes** (§ 80 et 86 du cadre d'action) et soient partie prenante des modalités de mise en œuvre,
- **rappelle** les principes et les règles fixés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Charte de l'ONU dont la **liberté de conscience et de religion**, valeur intangible et universelle pour tous les États membres.

C'est grâce au respect des peuples, au respect de la liberté et de la dignité des femmes et des hommes, grâce à une attention particulière aux **enfants** et aux personnes fragilisées, que le **goût de la paix** et **d'une harmonie de vie en commun** se développera dans notre monde multiculturel en pleine mutation.

Je vous remercie.